



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018



**Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 3 juillet 2018 à 19 h 03, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 03.

219/03-07-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 juin 2018
4. Suivi de la mairie

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 321 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique
2. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 322 décrétant l'acquisition d'un immeuble ainsi que l'exécution de travaux d'aménagement et de rénovation afin de convertir ce dernier en garage municipal et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 320 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2017-02 – Travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 1 – Ratification des travaux provisoires
2. Appel d'offres numéro 2018-04 sur invitation – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019
3. Appel d'offres numéro 2018-05 sur invitation – Service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation et autres d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2020



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

4. Forage d'un puits d'observation au site numéro 3 dans le secteur L'Annonciation de la Ville de Rivière-Rouge – Octroi d'un mandat professionnel

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires
2. Adoption de la Politique portant sur l'intimidation et le harcèlement psychologique et sexuel
3. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2018
4. Autorisation de transfert de fonds interservices
5. Libération du surplus affecté au surplus non affecté
6. Affectation du surplus non affecté au surplus affecté pour les travaux effectués dans le cadre de la réforme cadastrale
7. Appel d'offres numéro 2018-01 – Travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois – Autorisation de paiement du décompte numéro 2
8. Mandat de négociation pour le renouvellement du cadre de travail du personnel cadre
9. Embauches et réaffectations de personnel
10. Politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

1. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) relative à l'avancement des travaux sur la route 117 à l'entrée du parc industriel

I LOISIRS ET CULTURE

1. Services canins pour l'effarouchement des bernaches au Camping Sainte-Véronique – Autorisation de paiement

J DIVERS

1. Participation au tournoi de golf bénéfique de la Fondation CHDL-CRHV
2. Demande d'appui – Demande de révision des modalités du programme sur la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – MRC d'Antoine-Labelle, résolution numéro MRC-CC-12879-04-18

Période de questions du public

K LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

220/03-07-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur général adjoint.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

221/03-07-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 12 JUIN 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 juin 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 juin 2018 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur général adjoint.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, indique aux membres de l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos de divers dossiers :

- Services disponibles pour la population suite aux pannes d'électricité majeures touchant la Ville;
- Faillie du logiciel Sport- Plus : aucun citoyen de la Ville n'a été touché;
- Succès de la première édition régionale de la Fête nationale.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 321 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR FAVORISER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT OU D'AMÉLIORATION D'IMMEUBLES EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement 321 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 322 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE AINSI QUE L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉNOVATION AFIN DE CONVERTIR CE DERNIER EN GARAGE MUNICIPAL ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

La conseillère Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement 322 décrétant l'acquisition d'un immeuble ainsi que l'exécution de travaux d'aménagement et de rénovation afin de convertir ce dernier en garage municipal et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Andrée Rancourt dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

222/03-07-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 320 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Robert Lambertz lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 5 juin 2018;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût ont été précisés par le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 320 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville soit adopté.

Que le règlement numéro 320 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 320 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville est reproduit au livre des règlements.



No de résolution
ou annotation

223/03-07-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-02 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DE LA GARE – PHASE 1 – RATIFICATION DES TRAVAUX PROVISOIRES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 100/09-03-17, adoptée lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 9 mars 2017, octroyant le contrat d'aménagement au parc de la Gare – Phase 1 à la compagnie « Construction Monco inc. » suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2017-02;

CONSIDÉRANT les travaux correctifs effectués par la compagnie « Construction Monco inc. » suite aux déficiences identifiées par l'architecte au dossier et par le directeur du Service des travaux publics de la Ville, notamment, concernant la dalle de béton;

CONSIDÉRANT l'acceptation provisoire desdits travaux corrigés par le directeur du Service des travaux publics de la Ville;

CONSIDÉRANT la lettre adressée à la compagnie « Construction Monco inc. » en date du 28 juin 2018, signée par le directeur général de la Ville, M. Hervé Rivet, confirmant les modalités de paiement suite à l'acceptation desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

De ratifier l'acceptation provisoire des travaux correctifs effectués par la compagnie « Construction Monco inc. » en juin 2018 à la satisfaction de la Ville.

D'entériner l'autorisation donnée par le directeur général de la Ville relativement au paiement des sommes dues à la compagnie « Construction Monco inc. », soit un montant de 31 884,87 \$ moins une retenue de 9 057,73 \$, telle retenue représentant 5 % du montant total de la soumission, le tout conformément au devis d'appel d'offres numéro 2017-02.

Qu'un montant de 4 610,50 \$ soit facturé à la compagnie « Construction Monco inc. » pour les frais supplémentaires défrayés par la Ville dans le cadre de ce dossier, notamment un montant de 4 024,13 \$ pour les services professionnels additionnels effectués par la compagnie « Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. » relativement à l'identification et la gestion des déficiences ainsi qu'un montant de 586,37 \$ pour l'achat de deux (2) arbres en remplacement de ceux endommagés par l'entrepreneur.

Que la retenue de garantie au montant de 9 057,73 \$ soit libérée suivant l'acceptation finale des travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 1 le ou vers le 15 juin 2019.

Que le directeur général soit mandaté pour assurer les suivis de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

224/03-07-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2018-04 SUR INVITATION – CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018 AU 31 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la conciergerie d'édifices municipaux (édifices publics) à Rivière-Rouge, et ce, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 101 100 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour la conciergerie d'édifices municipaux à Rivière-Rouge pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Que les personnes ou les entreprises invitées à soumissionner soient celles choisies par le directeur général, M. Hervé Rivet.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

225/03-07-18

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2018-05 SUR INVITATION – SERVICE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE CINQ (5) SYSTÈMES DE CLIMATISATION ET AUTRES D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018 AU 31 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT que le contrat de service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation et autres de cinq (5) édifices municipaux pour une partie des années 2017 et 2018 arrivera à échéance le 31 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour le service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation et autres des cinq (5) édifices municipaux suivants, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2020 :

- la bibliothèque municipale des secteurs L'Annonciation-Marchand dans le secteur L'Annonciation située au 230, rue L'Annonciation Sud;
- le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge dans le secteur L'Annonciation situé au 1550, chemin du Rapide;
- l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

- l'édifice Félix-Gabriel-Marchand dans le secteur L'Annonciation situé au 259, rue L'Annonciation Sud;
- la bibliothèque municipale dans le secteur Sainte-Véronique située au 2167, boulevard Fernand-Lafontaine;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 101 100 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour le service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation et autres des cinq (5) édifices municipaux (édifices publics) mentionnés ci-dessus à Rivière-Rouge, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2020.

Que les personnes ou les entreprises invitées à soumissionner soient celles choisies par le directeur général, M. Hervé Rivet.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

226/03-07-18

FORAGE D'UN Puits D'OBSERVATION AU SITE NUMÉRO 3 DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la compagnie « Fora-Sol A & M inc. » pour la réalisation d'un forage d'un puits d'observation au site # 3 dans le secteur L'Annonciation de la Ville de Rivière-Rouge, tel mandat au montant total de 4 985 \$ plus les taxes applicables (montant net de 5 233,63 \$), et ce, conformément à leur proposition du 7 juin 2018 et à la demande de prix de la Ville datée du 5 juin 2018.

De décréter que lesdits travaux de forage soient effectués conformément aux documents de demande de prix de la Ville datée du 5 juin 2018 et de leur proposition du 7 juin 2018.

D'autoriser que la dépense nette découlant de la présente résolution soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 304 de la Ville adopté le 16 janvier 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou, selon le cas, le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M. le conseiller Alain Otto a déposé une déclaration de ses intérêts pécuniaires.

227/03-07-18

ADOPTION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR L'INTIMIDATION ET LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la politique portant sur l'intimidation et le harcèlement psychologique et sexuel datée de juin 2018 et incluant la procédure de dépôt et de résolution d'une plainte d'intimidation ou de harcèlement psychologique et sexuel, le tout tel que préparé par la direction générale de la Ville.

Que le directeur général soit nommé responsable de l'application de cette politique de la Ville.

Que le maire, M. Denis Charette, et le directeur général, M. Hervé Rivet, soient autorisés à signer lesdits documents pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que ladite politique remplace la Politique portant sur le harcèlement psychologique et la procédure de dépôt et de résolution d'une plainte de harcèlement psychologique datées de juin 2004 telles qu'adoptées par la résolution numéro 322/21-06-04 lors de la séance d'ajournement du 21 juin 2004.

ADOPTÉE

228/03-07-18

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2018

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2018 se détaille comme suit :

Salaires :	163 645,14 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	118 128,35 \$
Comptes courants :	<u>1 105 265,60 \$</u>
Total :	1 387 039,10 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

229/03-07-18

AUTORISATION DE TRANSFERT DE FONDS INTERSERVICES

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la trésorière, Mme Guylaine Giroux, à procéder au transfert de fonds interservices d'un montant de 5 000 \$ du poste budgétaire 02-14000-340 au poste budgétaire 02-13000-340, soit du Service du greffe au Service de l'administration, et ce, afin d'équilibrer les postes budgétaires 340 « publicités et informations » de ces deux (2) services suite au versement en trop dans ce poste budgétaire du Service du greffe lors de la création du budget de celui-ci au détriment du Service de l'administration.

ADOPTÉE

230/03-07-18

LIBÉRATION DU SURPLUS AFFECTÉ AU SURPLUS NON AFFECTÉ

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

De libérer un montant de 80 501,74 \$ du surplus affecté de la Ville afin de l'affecter au surplus non affecté de la Ville.

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, soit mandatée pour effectuer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

231/03-07-18

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU SURPLUS AFFECTÉ POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA RÉFORME CADASTRALE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant de 10 000 \$ du surplus non affecté de la Ville au surplus affecté pour des travaux effectués dans le cadre de la réforme cadastrale.

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, soit mandatée pour effectuer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

232/03-07-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2018-01 – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET AUTRES TRAVAUX SUR LA RUE LABELLE SUD ET SUR UNE PARTIE DE LA MONTÉE MAROIS – AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ NUMÉRO 2

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement au montant total de 356 668,20 \$ plus les taxes applicables (410 079,26 \$ incluant les taxes) du deuxième décompte à la compagnie « 9088-9569 Québec inc. » relatif aux travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois, en suivi à l'appel d'offres numéro 2018-01 de la Ville, le tout conformément au document daté du 19 juin 2018 de la firme d'ingénieurs-conseils « N. Sigouin Infra-conseil inc. » pour la période du 19 mai au 15 juin 2018.

ADOPTÉE

233/03-07-18

MANDAT DE NÉGOCIATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CADRE DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De mandater le maire et le directeur général à négocier le renouvellement du cadre de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE

NOTE : Mme la conseillère Karine Bélisle ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant de l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

234/03-07-18

EMBAUCHES ET RÉAFFECTATIONS DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de M. Steve Jorg au poste régulier à temps complet de chauffeur-opérateur-mécanicien, classe 8, échelon 1, à compter du 3 juillet 2018.

D'entériner l'embauche de M. Jean-Claude Neault au poste temporaire de préposé à l'entretien journalier, classe 4, échelon 1, à compter du 18 juin 2018 pour une période de plus ou moins un mois.

D'entériner la réaffectation de Mme Huguette Daudelin au poste temporaire de préposé à l'accueil - camping, classe 3, échelon 5, à compter du 27 juin 2018 pour une période de plus ou moins deux (2) semaines.

D'entériner l'embauche de :

- Mme Lorane Panneton au poste étudiant animateur camp de jour, classe 1, échelon 1, à compter du 17 juin 2018 pour une période de plus ou moins dix (10) semaines;
- Mme Coraly Bernard au poste étudiant animateur camp de jour, classe 1, échelon 1, à compter du 17 juin 2018 pour une période de plus ou moins dix (10) semaines;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

- Mme Julianne Roussel au poste étudiant animateur camp de jour, classe 1, échelon 1, à compter du 17 juin 2018 pour une période de plus ou moins dix (10) semaines;
- Mme Ophélie Mailloux au poste étudiant animateur camp de jour, classe 1, échelon 1, à compter du 17 juin 2018 pour une période de plus ou moins dix (10) semaines;
- Mme Sandrine Séguin au poste étudiant animateur camp de jour, classe 1, échelon 1, à compter du 17 juin 2018 pour une période de plus ou moins dix (10) semaines.

D'entériner la réaffectation de :

- Mme Mariane Séguin au poste étudiant responsable adjoint camp de jour, classe 1, échelon 3, à compter du 11 juin 2018 pour une période de plus ou moins onze (11) semaines;
- Mme Jade Chagnon au poste étudiant animateur camp de jour, classe 1, échelon 3, à compter du 17 juin 2018 pour une période de plus ou moins onze (11) semaines;
- Mme Emmy Fouquereau au poste étudiant animateur camp de jour, classe 1, échelon 1, à compter du 17 juin 2018 pour une période de plus ou moins onze (11) semaines;
- M. Philippe Corbin au poste étudiant responsable adjoint camp de jour, classe 1, échelon 3, à compter du 10 juin 2018 pour une période de plus ou moins onze (11) semaines;
- M. Nicolas Corbin au poste étudiant animateur camp de jour, classe 1, échelon 1, à compter du 17 juin 2018 pour une période de plus ou moins onze (11) semaines;
- M. Jimmy Carrier au poste étudiant animateur camp de jour, classe 1, échelon 2, à compter du 17 juin 2018 pour une période de plus ou moins onze (11) semaines;
- Mme Alison Rochon-Lauzon au poste étudiant animateur camp de jour, classe 1, échelon 1, à compter du 17 juin 2018 pour une période de plus ou moins onze (11) semaines;
- Mme Clara Chartrand au poste étudiant sauveteur adjoint, classe 1, échelon 1, à compter du 20 juin 2018 pour une période de plus ou moins onze (11) semaines;
- Mme Salomé Emond au poste étudiant sauveteur adjoint, classe 1, échelon 1, à compter du 20 juin 2018 pour une période de plus ou moins onze (11) semaines.

ADOPTÉE

235/03-07-18

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT ET DE PAIEMENT DE FRAIS DE CONGRÈS, COLLOQUES ET AUTRES

CONSIDÉRANT qu'une politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres a été adoptée le 28 avril 2003 par la résolution numéro 230, laquelle a été modifiée le 13 avril 2004 par la résolution numéro 138, le 2 mai 2011 par la résolution numéro 183, le 16 janvier 2012 par la résolution numéro 010, le 17 mai 2012 par la résolution numéro 202, le 2 mai 2016 par la résolution numéro 190 et le 1^{er} mai 2018 par la résolution numéro 157;

CONSIDÉRANT que cette politique s'applique aux élus et au personnel cadre et non cadre de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à cette politique afin de plafonner à 15 % le pourboire qui peut être remboursé par la Ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres adoptée le 28 avril 2003 par la résolution numéro 230/28-04-03 et modifiée le 13 avril 2004 par la résolution numéro 138/13-04-04, le 2 mai 2011 par la résolution numéro 183/02-05-11, le 16 janvier 2012 par la résolution numéro 010/16-01-12, le 17 mai 2012 par la résolution numéro 202/17-05-12, le 2 mai 2016 par la résolution numéro 190/02-05-16 et le 1^{er} mai 2018 par la résolution numéro 157/01-05-18, tel que présenté au document daté du 3 juillet 2018.

Que cette politique soit refondue pour tenir compte des modifications qui précèdent et fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduite.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

236/03-07-18

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDÉT) RELATIVE À L'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LA ROUTE 117 À L'ENTRÉE DU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT les travaux d'élargissement de la route 117 au niveau de l'entrée du parc industriel à Rivière-Rouge, tels travaux débutés à la fin de l'automne 2017 par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT);

CONSIDÉRANT que depuis le début du printemps, aucune continuité des travaux n'a été entrepris;

CONSIDÉRANT l'achalandage véhiculaire du parc industriel;

CONSIDÉRANT que ce secteur est dangereux et a été témoin de plusieurs accidents de la route, dont nombreux causant la mort;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) de reprendre les travaux débutés à la fin de l'automne 2017 pour l'élargissement de la route 117 au niveau de l'entrée du parc industriel à Rivière-Rouge, et ce, le plus rapidement possible.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au député de Labelle, M. Sylvain Pagé, pour appui.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

237/03-07-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

LOISIRS ET CULTURE

SERVICES CANINS POUR L'EFFAROUCHEMENT DES BERNACHES AU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE – AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une dépense maximale de 1 500 \$ pour des services canins pour l'effarouchement des bernaches au Camping Sainte-Véronique durant les mois d'avril à septembre 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le budget 2018 de la Ville.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

DIVERS

238/03-07-18

PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DE LA FONDATION CHDL-CRNV

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le versement d'une commandite de 2 500 \$ au Club et Hôtel du Golf Nomingue et ainsi devenir partenaire « Albatros » pour le tournoi de golf annuel 2018 de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRNV) qui aura lieu le 27 août 2018, telle dépense devant être prise à même le budget 2018 de la Ville.

ADOPTÉE

239/03-07-18

DEMANDE D'APPUI – DEMANDE DE RÉVISION DES MODALITÉS DU PROGRAMME SUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – MRC D'ANTOINE-LABELLE, RÉOLUTION NUMÉRO MRC-CC-12879-04-18

CONSIDÉRANT l'entente signée le 23 juin 2014 entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec se partagent une somme de 2,67 G\$ répartie sur les années 2014 à 2018 inclusivement dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

CONSIDÉRANT que pour obtenir l'aide financière, une municipalité doit déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une programmation constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer à l'intérieur du programme;

CONSIDÉRANT que l'ancien programme prévoyait, suivant le dépôt de la programmation, la transmission annuellement de 20 % de l'aide financière totale aux municipalités;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT que suivant les nouvelles modalités du programme, les municipalités ne peuvent recevoir d'avances et que les versements débutent seulement après la transmission de factures au MAMOT;

CONSIDÉRANT que les anciennes modalités permettaient aux municipalités de disposer de fonds avant les versements de l'aide financière par le MAMOT leur évitant les emprunts temporaires et les frais supplémentaires dans la réalisation des projets ;

CONSIDÉRANT que, selon les nouvelles modalités, plusieurs municipalités sont portées à attendre à la dernière année du programme pour réaliser les travaux; ce qui entraîne des délais de réalisation très courts et des enjeux de niveau contractuels entraînant une augmentation des coûts ;

CONSIDÉRANT que le programme vient à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il y a lieu de demander des révisions aux modalités;

CONSIDÉRANT la résolution numéro MRC-CC-12879-04-18, adoptée par le conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle, demandant au MAMOT de modifier les modalités du prochain programme TECQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et de demander à ce dernier de modifier les modalités du prochain programme sur la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) afin de prévoir le retour du versement annuel de 20 % aux municipalités suivant le dépôt de leur programmation, ce qui facilitera la coordination et la réalisation des travaux et permettra aux municipalités de réaliser leurs travaux à un meilleur coût.

Que la présente résolution soit transmise au député de Labelle, M. Sylvain Pagé, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle pour appui.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

240/03-07-18

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Que la séance soit levée. Il est 20 h 25.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire